Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/10/2026 - 9313 - 2009 D 00150 - 512 012 873 - SELARL DOCTEUR VAYSSIERE PATRICE CHIRURGIEN DENTISTE

axylis
Le plaisir d'entreprendre

DOCTEUR VAYSSIERE PATRICE CHIRURGIEN DENTISTE

5 RUE FRANCOIS RABELAIS

34440 NISSAN-LEZ-ENSERUNE

Exercice clos le : 31 mars 2026

Comptes annuels

Le certifié conforme

Technoparc Mazeran
417 Rue du Lieutenant de Montcabrier CS 31054-34535 BEZIERS
Tél : 04 67 30 48 30
14 Av des Îles d'Amériques 34300 Agde
Tél. : 04 67 00 09 90

BILAN ACTIF

SELARL DOCTEUR VAYSSIERE PATRICE CH

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ACTIF	Valeurs au 31/03/26			Valeurs au 31/03/25
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	15 000		15 000	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 000		43 000	43 000
Constructions	914 811	108 835	805 977	841 950
Installations tech., matériel et outillages industriels	69 072	41 706	27 365	86 523
Autres immobilisations corporelles	58 096	30 451	27 645	44 488
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	101		101	101
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**1 100 080**	**180 992**	**919 088**	**1 031 061**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 300		1 300	938
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	23 802		23 802	23 758
Autres créances (3)	46 501		46 501	1 009
Fournisseurs débiteurs				528
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 903 664	77 757	2 825 907	2 732 730
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	156 304		156 304	128 478
Charges constatées d'avance (3)	1 717		1 717	1 306
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 133 286**	**77 757**	**3 055 530**	**2 888 746**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**4 233 367**	**258 749**	**3 974 618**	**3 919 807**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SELARL DOCTEUR VAYSSIERE PATRICE CH

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

PASSIF	Valeurs au 31/03/26	Valeurs au 31/03/25
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 565 000)	565 000	565 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	56 500	56 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 943 015	1 638 707
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	304 732	360 808
SITUATION NETTE	2 869 247	2 621 015
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 869 247**	**2 621 015**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	732 176	802 697
Emprunts et dettes financières diverses (3)	326 114	472 552
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 664	7 444
Dettes fiscales et sociales	12 289	12 469
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	3 127	3 630
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**1 105 370**	**1 298 792**
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**3 974 618**	**3 919 807**
(1) Dont à plus d'un an	*971 630*	*954 965*
(1) Dont à moins d'un an	*133 741*	*343 827*

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

SELARL DOCTEUR VAYSSIERE PATRICE CHIRURGIEN DENTISTE
SELARL au capital de 565 000 euros
Siège social : 5 Rue François Rabelais
34440 Nissan-lez-Enserune
512 012 873 R.C.S. BEZIERS

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2026
RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DÉCISION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 304 732,05 euros de la manière suivante :

- à l'associé unique à titre de dividendes pour un montant de : 56 500 euros, soit un dividende de 1 euro par part.
- Le solde solde au poste Autres réserves : 248 232,05 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 56 500 euros.
Les dividendes seront mis en distribution à compter du 1er octobre 2026.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application des dispositions de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé détenteur du statut de travailleur non salarié (TNS) au sein de la Société, ainsi que ceux perçus par son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont soumis aux règles suivantes :

- La fraction des dividendes n'excédant pas un montant équivalent à 10% de la somme formée par le capital social augmenté des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant est assujettie aux prélèvements sociaux au taux légal en vigueur;
- Au-delà de ce seuil, la part excédentaire des dividendes fait l'objet de cotisations et contributions sociales spécifiques applicables aux travailleurs non salariés.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 11 septembre 2026.

La Gérance

Monsieur Patrice VAYSSIERE

